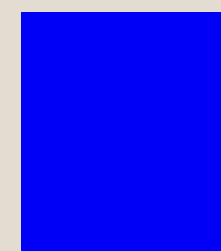


Annexe 4 : Plan du projet



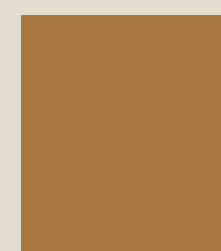
HAIE NATURELLE RENORCÉE



CITERNE D'EAU



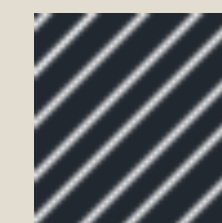
POSTE DE RACCORDEMENT



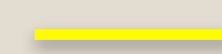
PISTE



PORTAIL



PANNEAU PHOTOVOLTAÏQUE

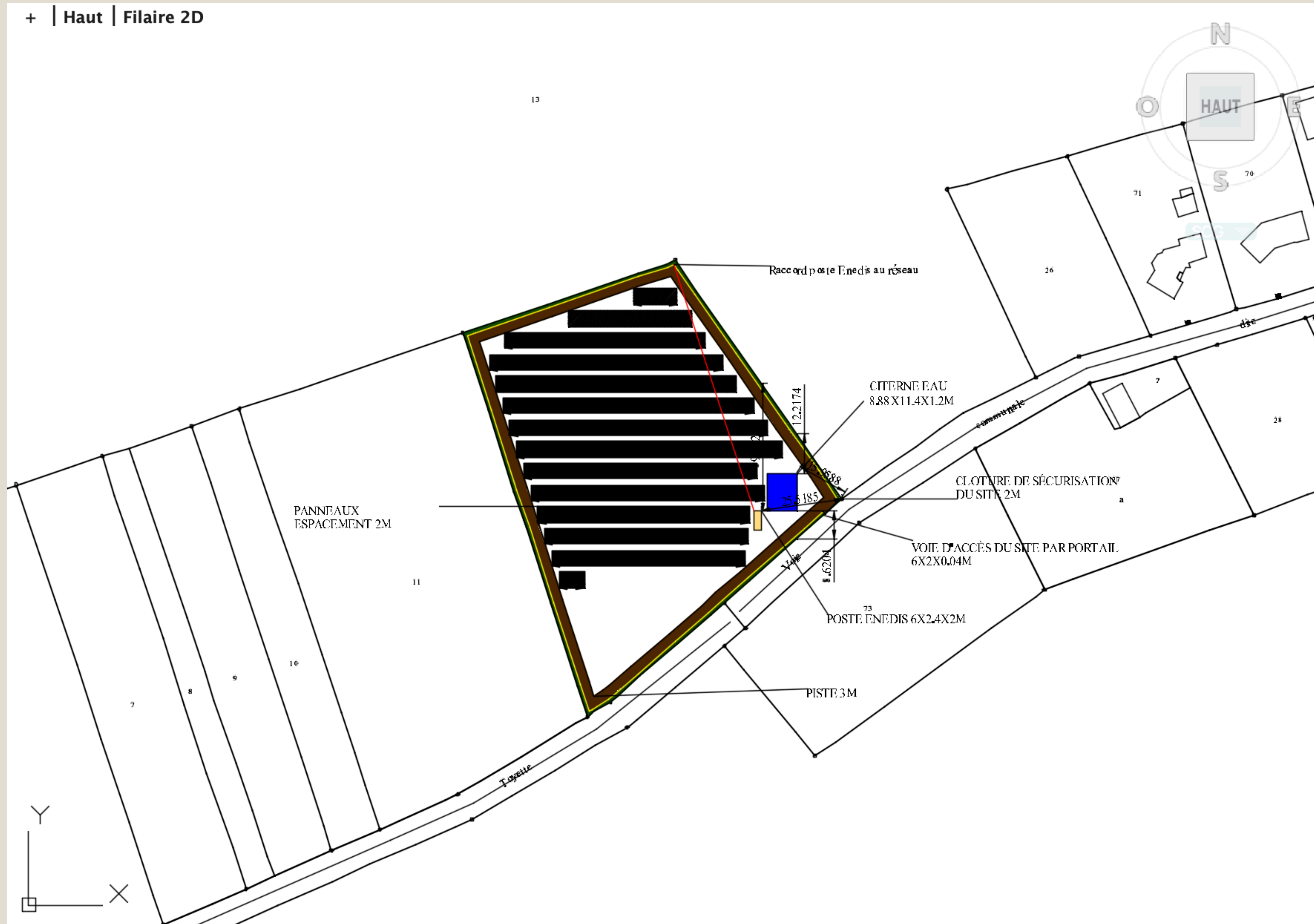


CLOTURE



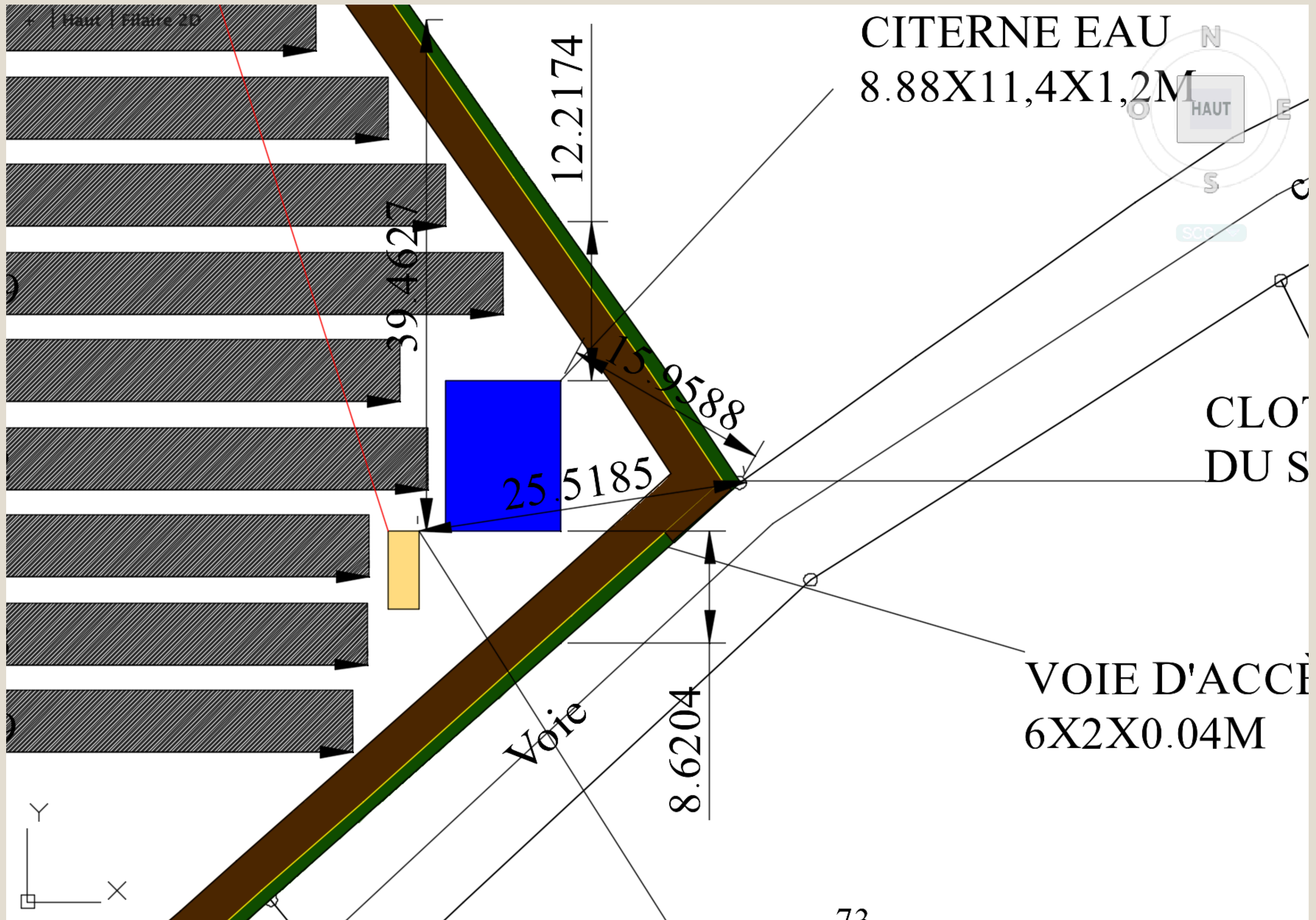
TRACÉ RACCORD POSTE ENEDIS
RÉSEAU

Annexe 4 : Plan du projet



Echelle 1/3000

Annexe 4 : Plan du projet



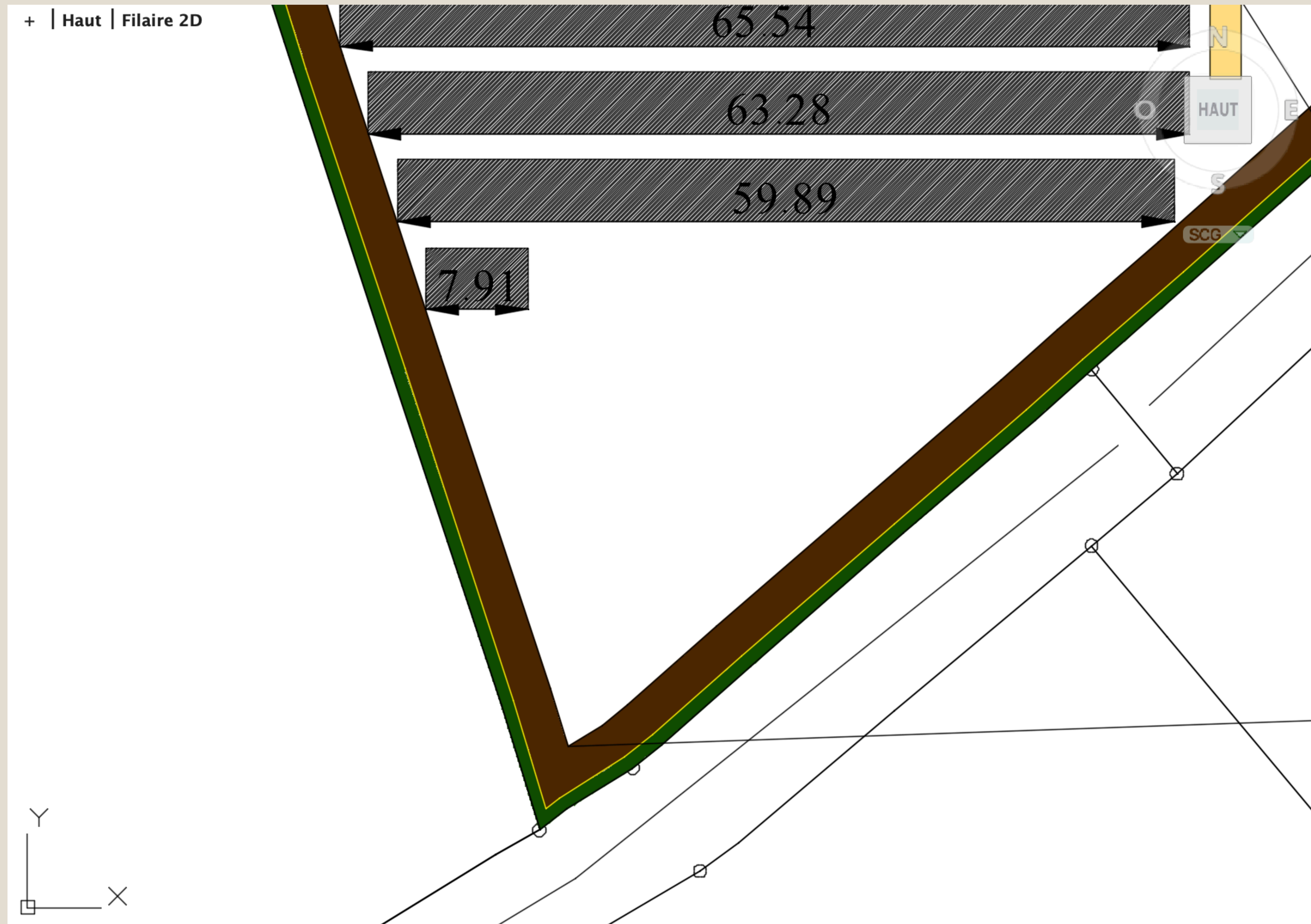
Echelle 1/900

Annexe 4 : Plan du projet



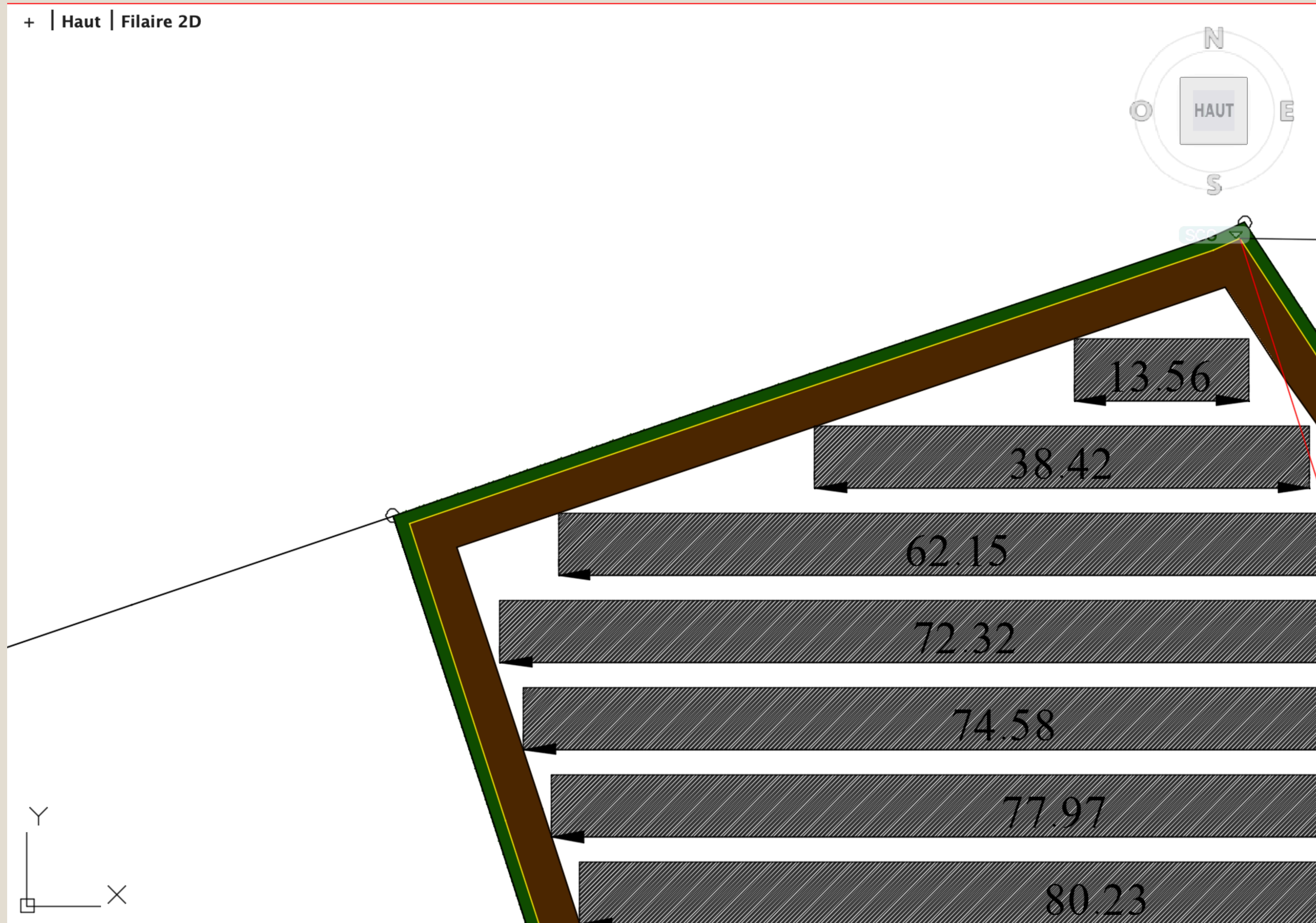
Echelle 1/900

Annexe 4 : Plan du projet



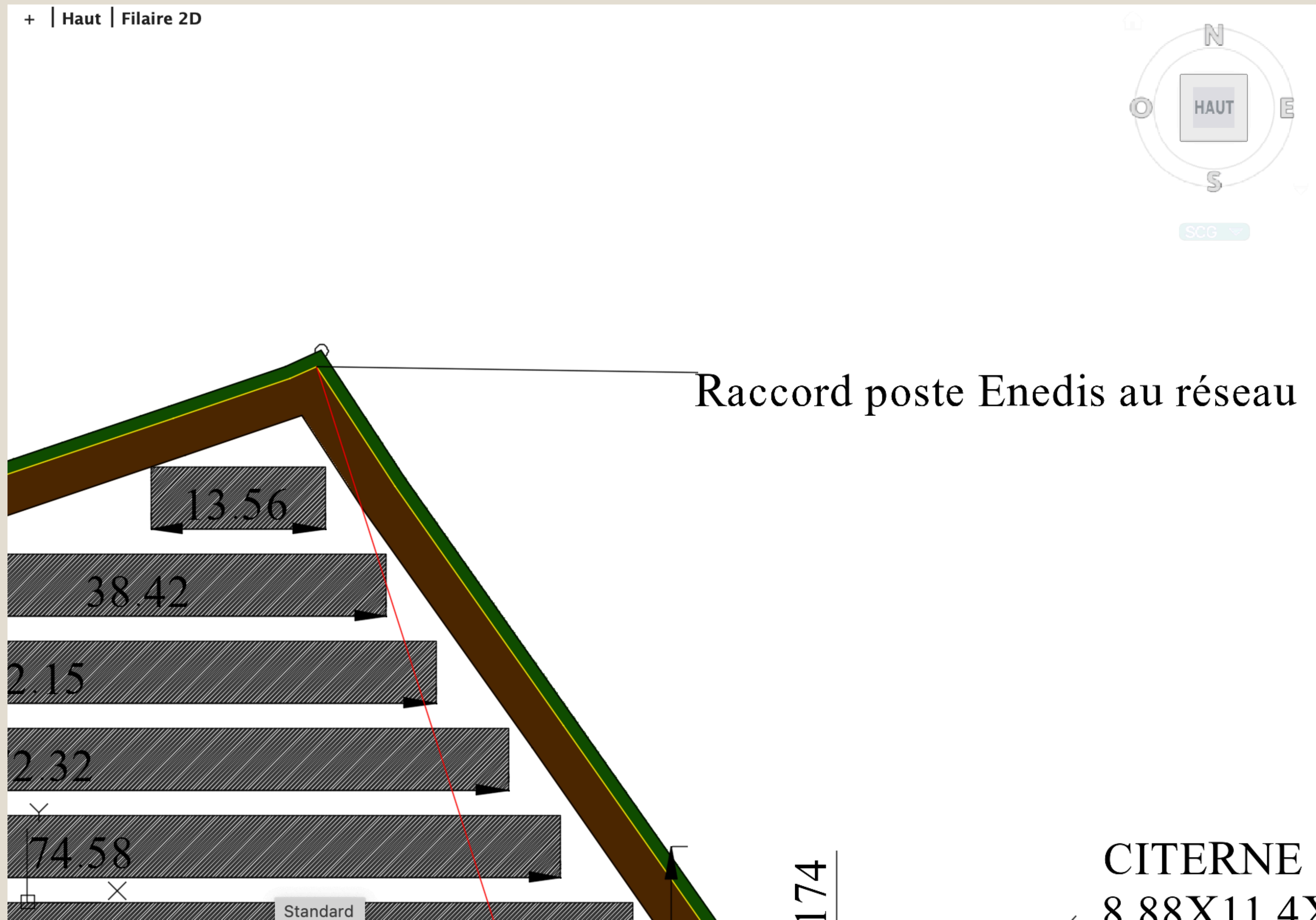
Echelle 1/900

Annexe 4 : Plan du projet



Echelle 1/900

Annexe 4 : Plan du projet



Echelle 1/750

Annexe 4 : Vue aérienne d'implantation des panneaux

- Surface totale parcelle : 9120m²
- Surface occupée par la centrale : 9120m²
- Surface occupée par les panneaux photovoltaïques : 3744,92m²
- Orientation : SUD 180°
- Hauteur minimale des panneaux par rapport au sol : 1,2m.
- Hauteur maximale des panneaux par rapport au sol 2,03m
- Espacement entre les tables :200cm

Annexe 4 : Plan du projet - Raccordement

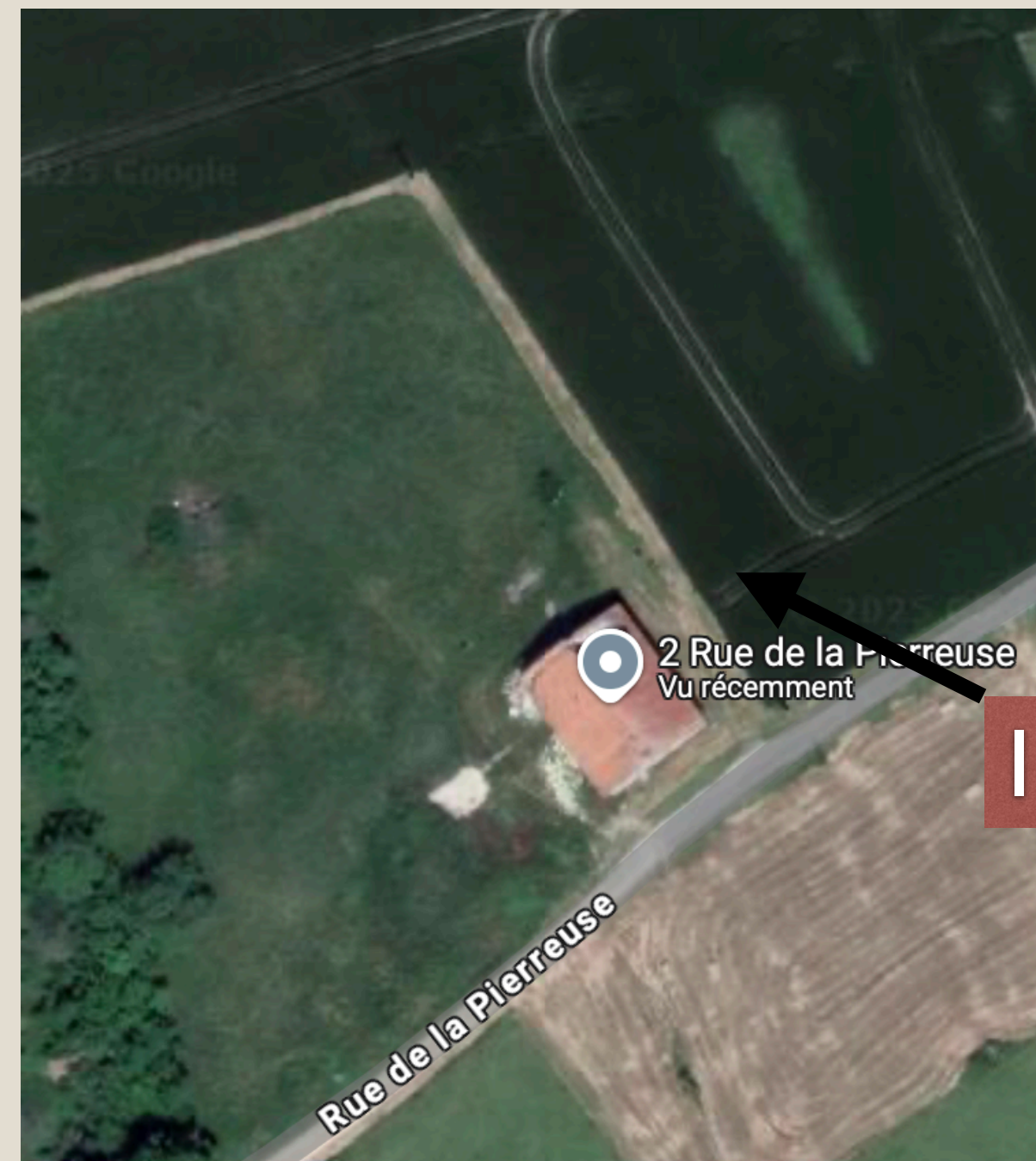
Les possibilité de raccordement au poste HTA/BT sont diverses, les modalités exactes des travaux devront-être approuvées par Enedis (Après obtention Déclaration Préalable) .

Un raccordement par simple dérivation sur une ligne est préconisée ,sur la ligne moyenne tension passant sur et devant le terrain

Localisation du poste HTA/BT, ligne (Site ENEDIS) et photographie



Tracé envisagé depuis coffret de raccordement
Sur ligne moyenne tension



Annexe 4 : Complément Haies végétales

**Objectif : Renforcement haie naturelle , rajout de plants
(cf essence et séquençage page précédente) à
une distance de 1m)
Linéaire planté minimale : 386m**

Annexe 4 : Complément Haies végétales

Les nouvelles haies créées auront pour objectif d'intégrer sur un plan paysager l'installation photovoltaïque afin que cette dernière soit la moins visible de l'espace public.

Afin d'obtenir une haie dense , il est nécessaire d'utiliser des essences rustiques buissonnantes supportant une taille régulière. Les haies seront plantées en alternant arbustes buissonnants (A) et arbustes moyens (B) ainsi qu'arbres à tailler (C) avec un minimum de 4 essences.

Ainsi dans le cas d'un terrain calcaire seront plantés les essences suivantes suivant la séquence suivante (B) Charmille, (A) Noisetier, (B) Viorne lantane, (A) Troène vulgaire, (C) Erable champêtre, (A) Houx.

L'espace entre les deux plants sera de 1m.



En Hiver



En Été